

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1^{ER} FÉVRIER 2016
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1^{er} février 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Marc-André Savaria.

Absences motivées : Monsieur le maire Martin Dampousse
Monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire suppléant Marc-André Savaria confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

*46. Acceptation de l'évaluation sommaire du coût des travaux – Numéro de l'intervention terrain DCL-21794600
Déplacement de massif
Autorisation de signature*

47. Règlement 707-85 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de prévoir une disposition spéciale pour les garages intégrés dans la zone H-648

48. Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-85 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de prévoir une disposition spéciale pour les garages intégrés dans la zone H-648

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Provenance des sommes pour le programme de subvention habitation durable
- Proportion des travaux dans le règlement 831 entre le chemin de la Pointe-aux-Pruches et le chemin de la Baronnie
- But du projet de règlement 707-83
- Localisation de la zone I-312
- Longueur de la rue de l'Aqueduc qui serait reconstruite
- Volume de circulation supplémentaire à anticiper en raison de l'adoption et entrée en vigueur éventuelle du règlement 707-82
- Type de marchandise qui serait transportée
- Examen des aspects environnementaux de la zone industrialo-portuaire
- Code de conduite des usagers de la bibliothèque
- Critères utilisés pour la sélection des professionnels pour le réaménagement du parc Pré-Vert
- Estimation de la date où la décision sur les réaménagements du parc Pré-Vert sera prise

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

Dépôt du certificat du greffier règlement 823

2016-028 **Approbation procès-verbal**
Séance générale 11 janvier 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 11 janvier 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2016-029 **Approbation des comptes - janvier 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de janvier 2016 :

Fonds d'administration : 4 130 738.15 \$
(Chèques numéros 21037 à 21265, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 259 448.05 \$
(Chèques numéros 2200 à 2214 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2766

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2016-07 **Règlement numéro 808-2 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de reconduire le programme pour l'année 2016**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 808-2 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de reconduire le programme pour l'année 2016.

A-2016-08 Règlement numéro 830 décrétant l'acquisition et l'installation d'un système d'alerte à la population et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 830 décrétant l'acquisition et l'installation d'un système d'alerte à la population et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$.

A-2016-09 Règlement numéro 831 décrétant des travaux de pavage des chemins de la Baronnie et de la Pointe-aux-Pruches et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt de 978 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 831 décrétant des travaux de pavage des chemins de la Baronnie et de la Pointe-aux-Pruches et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt de 978 000 \$

A-2016-10 Règlement 706-8 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'autoriser les usages commerciaux en support avec l'industrie dans les 200 premiers mètres du boulevard Lionel-Boulet entre le chemin de l'Énergie et l'autoroute 30

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-8 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'autoriser les usages commerciaux en support avec l'industrie dans les 200 premiers mètres du boulevard Lionel-Boulet entre le chemin de l'Énergie et l'autoroute 30.

2016-030 Adoption – Projet de règlement 706-8 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'autoriser les usages commerciaux en support avec l'industrie dans les 200 premiers mètres du boulevard Lionel-Boulet entre le chemin de l'Énergie et l'autoroute 30

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-8 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 706 afin d'autoriser les usages commerciaux en support avec l'industrie dans les 200 premiers mètres du boulevard Lionel-Boulet entre le chemin de l'Énergie et l'autoroute 30.

Adoptée.

A-2016-11 Règlement 707-83 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone C-220 à même la zone I-222 et de bonifier la liste des usages autorisés dans ces deux (2) zones

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-83 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone C-220 à même la zone I-222 et de bonifier la liste des usages autorisés dans ces deux (2) zones.

2016-031 Adoption - Premier projet de règlement 707-83 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone C-220 à même la zone I-222 et de bonifier la liste des usages autorisés dans ces deux (2) zones

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-83 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone C-220 à même la zone I-222 et de bonifier la liste des usages autorisés dans ces deux (2) zones soit et est adopté.

Adoptée.

A-2016-12 Règlement 707-84 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone C-434

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-84 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone C-434.

2016-032 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-84 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone C-434

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-84 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone C-434 soit et est adopté.

Adoptée.

2016-033 Adoption - Second projet de règlement 707-82 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «C9-01-06 Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions» dans la zone I-312

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-82 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «C9-01-06 Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions» dans la zone I-312 soit et est adopté.

Adoptée.

2016-034 Adoption – Règlement 534-52 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de retirer la zone scolaire liée à l'ancienne école Marie-Victorin

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-52 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de retirer la zone scolaire liée à l'ancienne école Marie-Victorin.

Adoptée.

2016-035 Adoption – Règlement 631-29 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications aux annexes A, B, F et J

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-29 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications aux annexes A, B, F et J.

Adoptée.

2016-036 Adoption – Règlement 707-81 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-490 à même la zone P-404

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-81 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone H-490 à même la zone P-404.

Adoptée.

2016-037 Adoption – Règlement 821-1 modifiant le règlement 821 décrétant des travaux de construction de certaines installations communes municipales dans le projet Eau Boisé et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 370 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de remplacer la taxation d'après la valeur par une taxation à la superficie et ajouter une clause de paiement comptant

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 821-1 modifiant le règlement 821 décrétant des travaux de construction de certaines installations communes municipales dans le projet Eau Boisé et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 370 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de remplacer la taxation d'après la valeur par une taxation à la superficie et ajouter une clause de paiement comptant.

Adoptée.

2016-038 Adoption - Règlement 822-1 modifiant le règlement 822 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branche principale, branches 3 et 4) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 136 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de modifier le bassin de taxation

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 822-1 modifiant le règlement 822 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branche principale, branches 3 et 4) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 136 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de modifier le bassin de taxation.

Adoptée.

2016-039 Adoption – Règlement 828 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2016

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 828 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2016.

Adoptée.

2016-040 Adoption – Règlement 829 décrétant des travaux de réfection de la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin une dépense de 1 085 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 785 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 829 décrétant des travaux de réfection de la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin une dépense de 1 085 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 785 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2016-041 Adoption second projet – PPCMOI 2015-087
Projet particulier de construction
Construction d'un bâtiment principal – 3405, route Marie-Victorin**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction d'un bâtiment principal;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-12-89 du 9 décembre 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2015-087 concernant la construction d'un nouveau bâtiment principal (Kemira) sis au 3405, route Marie-Victorin.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de Plans Design, intitulés «nouveaux bâtiment» déposés par le requérant le 25 novembre 2015.

Adoptée.

**2016-042 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2016-001
Transformation d'un bâtiment principal résidentiel
4629, chemin de la Pointe-aux-Pruches**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2016-01-03 du 12 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-001 afin de procéder aux travaux de modification du revêtement extérieur (pour un clin horizontal de bois), changer toutes les fenêtres pour des fenêtres à battant (en bois), changer la porte située sur le mur arrière pour une porte en bois, remplacer une fenêtre sur le mur avant pour une porte en bois, effectuer les réparations à la fondation, effectuer les réparations à la toiture et la peindre et construire un balcon le long du mur avant, le tout tel qu'illustré aux plans de madame Anick Saint-Laurent, architecte, dossier 15-213 en date du 22 décembre 2015.

Le bâtiment est sis au 4629, chemin de la Pointe-aux-Pruches, sur les lots 211-p et 212-p au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-107.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2016-043 Inspection et analyse de bornes incendie, manipulation de vannes et
écoute de fuites
Reconduction du contrat pour 2016
*NordikEau inc.***

Considérant la résolution 2013-414 adoptée en séance générale le 18 novembre 2013 pour le contrat d'inspection et analyse de bornes incendie, manipulation des vannes et écoute de fuites;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat d'inspection et analyse de bornes incendie, manipulation des vannes et écoute de fuites pour l'année 2016 avec la compagnie *NordikEau inc.*, de Joliette, pour un montant de 21 281.87 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 24 octobre 2013. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2752

Adoptée.

**2016-044 Analyse de l'eau potable
Reconduction du contrat pour 2016
*Biovet inc.***

Considérant la résolution 2013-415 adoptée en séance générale le 18 novembre 2013 pour le contrat d'analyse de l'eau potable;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat d'analyse de l'eau potable pour l'année 2016 avec la compagnie *Biovet inc.*, de St-Hyacinthe, pour un montant de 16 079.25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 7 novembre 2013. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2753

Adoptée.

**2016-045 Transport d'eau
Reconduction du contrat pour 2016
*Transport O'Claire (9283-3540 Québec inc.)***

Considérant la résolution 2013-378 adoptée en séance générale le 2 octobre 2013 pour le contrat de transport d'eau;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de transport d'eau pour l'année 2016 avec la compagnie *Transport O'Claire (9283-3540 Québec inc.)*, de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour un montant de 27 754.97 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 19 septembre 2013. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2754

Adoptée.

**2016-046 Nettoyage des stations de pompage et siphons de rues
Reconduction du contrat pour 2016
*Kelly Sani-Vac inc.***

Considérant la résolution 2015-261 adoptée en séance générale le 1^{er} juin 2015 pour le contrat de nettoyage des stations de pompage et siphons de rues;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour l'année 2016 avec la compagnie *Kelly Sani-Vac inc.*, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, pour un montant de 13 747.56 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 12 mai 2015. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2755

Adoptée.

**2016-047 Travaux de marquage de chaussées
Reconduction du contrat pour 2016
Marquage signalisation Rive-Sud B.A.**

Considérant la résolution 2015-053 adoptée en séance générale le 2 février 2015 pour le contrat de marquage de chaussées;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de marquage de chaussées pour l'année 2016 avec la compagnie *Marquage signalisation Rive-Sud B.A.*, de Saint-Constant, pour un montant de 106 372.80 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 27 janvier 2015. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2756

Adoptée.

**2016-048 Location de véhicules
Reconduction du contrat pour 2016
Discount Location Autos/Camions**

Considérant la résolution 2015-161 adoptée en séance générale le 13 avril 2015 pour le contrat de location de véhicules;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire le contrat de location de véhicules pour l'année 2016 avec la compagnie *Discount Location Autos/Camions*, de Montréal, pour un montant de 31 464.35 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 17 mars 2015. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2757

Adoptée.

2016-049 Achats regroupés (DAR) – Pneus pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018 avec possibilité d'une année optionnelle jusqu'au 31 mars 2019

Considérant l'analyse du CSPQ dans le cadre du DAR Pneus;

Considérant la recommandation du Service des travaux publics daté du 20 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat selon l'appel d'offres du CSPQ-999107139 (SEAO #925091), pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, avec possibilité d'une année optionnelle jusqu'au 31 mars 2019. Les dépenses estimées, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2016, sont d'environ 22 000 \$.

Certificat de la trésorière numéro 2762

Adoptée.

2016-050 Acquisition logiciel et module aqueduc PG Solutions

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'acquisition du module Aqueduc et bornes d'incendie de PG Solutions pour un montant de 8 600 \$ plus taxes.

Ce montant sera financé par le fonds de roulement et le fonds d'administration le remboursera à compter de 2017 sur une période de trois (3) ans.

D'autoriser de plus la conclusion d'un contrat annuel de services au montant de 2 995 \$ plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2761

Adoptée.

2016-051 Reconduction 2016 et modification contractuelle Planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde AES Division de GVL inc.

Considérant l'octroi du contrat pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde à AES une division de GVL inc. le 9 mars 2015;

Considérant que la Ville de Varennes désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour une année supplémentaire selon les termes et conditions indiquées au contrat;

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 26 janvier 2016;

Considérant cependant le plus grand nombre d'inscriptions et certains ajustement à apporter;

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant enfin que la majeure partie de ces montants sont compensés par un revenu équivalent;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat consenti à la firme AES, une division de GVL inc., pour la planification, l'organisation et coordination et l'animation des camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde, pour la saison estivale 2016, pour un montant maximal de 165 365.86 \$ plus taxes.

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 56 389.72 \$ plus taxes applicables au contrat de AES Division de GVL inc. pour les coûts d'imprévus supplémentaires.

L'octroi est conditionnel à la réalisation des revenus de 217 018 \$ et au transfert budgétaire de 8 705 \$ tel que prévu aux documents joints.

Que le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, soit autorisé à signer tout document donnant effet aux présentes.

Certificat de la trésorière numéro 2764

Adoptée.

**2016-052 Achat véhicule utilitaire sport Toyota Highlander 2013
Service de sécurité incendie**

Considérant la fin du contrat de location du véhicule utilitaire sport Toyota Highlander le 25 mars 2016;

Considérant l'option d'achat au contrat et l'excellent état dudit véhicule;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes se prévale de l'option d'achat du véhicule utilitaire sport Toyota Highlander pour sa valeur résiduelle de 22 022.50 \$ plus taxes applicables.

Que le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, soit autorisé à signer tout document donnant effet aux présentes.

Cette dépense est financée par le Fonds de roulement et sera remboursée par le Fonds d'administration sur une période de trois (3) ans à compter de 2017.

Certificat de trésorière numéro 2763

Adoptée.

2016-053 Renouvellement mandat auditeur - 2015
Moreau Boisselle Brunelle

Considérant la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière;

En conséquence, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater la firme Moreau Boisselle Brunelle pour l'audit des états financiers 2015 de la Ville de Varennes et du régime de retraite des employés pour des montants respectifs de 18 000 \$ et 2 400 \$, plus taxes applicables. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de trésorière numéro 2751

Adoptée.

2016-054 Appel d'offres services professionnels
Plans, devis et surveillance – aménagement parc du Pré-Vert
Approbation des critères et exigences

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels pour des plans, devis et surveillance – aménagement parc du Pré-Vert.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2016-055 Acte de servitude - Hydro-Québec et Bell Canada - Dessertes utilités publiques, rue Victor-Bourgeau et du Parcours
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Construction Jasmont (2015) inc., 9146-0303 Québec inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2016-056 Autorisation de compensation
Acte de servitude – rue Sainte-Anne**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature de l'acte de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et un résidant de la rue Sainte-Anne ainsi que le versement des compensations prévues; telle entente de compensation est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense est imputable au règlement 693.

Certificat de trésorière numéro 2765

Adoptée.

**2016-057 Amélioration des infrastructures piétonnes et cyclables dans le parc de la Commune
Demande de permis et autorisation MDDELCC**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général de la Ville de Varennes, à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures piétonnes et cyclables dans le parc de la Commune.

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les

changements climatiques (MDDELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée pour le projet d'amélioration des infrastructures piétonnes et cyclables dans le parc de la Commune.

Adoptée.

**2016-058 Amélioration des aménagements fauniques piscicoles à Varennes
Demande de permis et autorisation MDDELCC**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général de la Ville de Varennes, à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet d'amélioration des aménagements fauniques piscicoles à Varennes.

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée pour le projet d'amélioration des aménagements fauniques piscicoles à Varennes, le cas échéant.

Adoptée.

**2016-059 Aménagement d'un belvédère communautaire le long de la route verte
Demande de permis et autorisation MDDELCC**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général de la Ville de Varennes, à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet d'aménagement d'un belvédère communautaire le long de la route verte.

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux à l'autorisation accordée pour le projet d'aménagement d'un belvédère communautaire le long de la route verte, le cas échéant.

Adoptée.

2016-060 Les journées de la persévérance scolaire

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC De Marguerite D'Youville s'élève à 84 % chez les filles et 73,7 % chez les garçons;

Considérant que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 19,6%;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention pour des coûts entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

D'appuyer *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à *Mission Persévérance Montérégie Est*.

Adoptée.

**2016-061 Programme « Ma municipalité en Défi Santé j'y crois » - 2016
Gratuité des activités**

Considérant la mise en place du défi santé débutant le 31 mars prochain;

Considérant l'implication des municipalités dans ce programme pour sensibiliser, mobiliser et soutenir les familles aux saines habitudes de vie;

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 5 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la gratuité des activités libres du 31 mars au 11 mai 2016.

Adoptée.

**2016-062 Financement des projets 2016
Fonds infrastructures**

Considérant les recommandations du directeur du Service du génie en date du 12 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les prélèvements au fonds d'infrastructure pour le financement des projets 2016 suivants :

- Correction de pavage sur la montée Baronnie pour 200 000 \$
- Resurfaçage de rue pour 256 000 \$;
- Passage piétonnier pour 49 000 \$;

Certificat de la trésorière numéro 2759

Adoptée.

2016-063 Affectation à la réserve financière d'assainissement des eaux usées

Considérant les recommandations du directeur du Service du génie en date du 12 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'affecter à ladite réserve financière, pour un montant de 136 000 \$, les études et travaux (étude et/ou ajustement des contrôles du bassin de rétention rue de l'Aqueduc, du bassin et poste de pompage Rivière-aux-Pins, du poste de pompage Sarcelle et des étangs aérés de l'usine d'épuration) sur le réseau d'assainissement des eaux usées prévues en 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2760

Adoptée.

**2016-064 Adoption – Code de conduite des usagers
Bibliothèque de Varennes**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Varennes de clarifier le code de conduite devant être respecté par les usagers de la bibliothèque;

Considérant les recommandations de la directrice du Service art, culture et bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte le code de conduite des usagers, tel qu'annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2016-065 Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés -
Appel d'offres**

Considérant que le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville désire poursuivre le service de regroupement d'achat de papeterie pour la période du 14 mai 2016 au 13 mai 2017 avec ses municipalités membres ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Considérant que le conseil de la MRC désire procéder à l'achat d'enveloppes et de papier recyclés;

Considérant qu'à cette fin, il est nécessaire de procéder par appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adhère au regroupement d'achat avec les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorise la MRC à

procéder, pour la période du 14 mai 2016 au 13 mai 2017, à un appel d'offres sur invitation concernant ledit regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées;

Que la directrice des Finances et trésorière soit autorisée à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2016-066 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2016-02 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 27 janvier 2016.

Adoptée.

**2016-067 Acceptation de l'évaluation sommaire du coût des travaux – Numéro
de l'intervention terrain DCL-21794600
Déplacement de massif
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acceptation de l'évaluation sommaire du coût des travaux entre Hydro-Québec et la Ville de Varennes; telle acceptation de l'évaluation sommaire est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Toute dépense découlant de cette acceptation de l'évaluation sommaire du coût des travaux sera imputée au règlement 821.

Adoptée.

**A-2016-13 Règlement 707-85 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin
de prévoir une disposition spéciale pour les garages intégrés dans la
zone H-648**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-85 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de prévoir une disposition spéciale pour les garages intégrés dans la zone H-648.

2016-068 Règlement 707-85 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de prévoir une disposition spéciale pour les garages intégrés dans la zone H-648

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-85 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de prévoir une disposition spéciale pour les garages intégrés dans la zone H-648 soit et est adopté.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Portée utilise du système d'alerte à la population
- Fuite d'éthylène chez Praxair
- Localisation des travaux d'amélioration aux infrastructures du parc de la commune
- Avis public concernant le registre pour le règlement 823
- Inscription au compte de taxes 2016
- Prise en compte par l'évaluateur de problèmes majeurs sur une propriété
- Demande de mise sur pied d'un programme de subvention pour les maisons lézardées
- Nombre de toilettes et d'écogestes subventionnés dans le cadre du programme habitation durable
- Nombre important de camions en transit sur la route 132 au centre-ville
- Demande d'étude de circulation de camions en transit
- Plainte relativement à la gestion de la piscine et présence trop grande d'utilisateurs de Boucherville
- Localisation de la zone I-222
- Localisation de la zone C-434
- Suivi sur le traitement d'un formulaire remis au conseil en 2014
- Caractéristiques de construction du viaduc sur l'autoroute 30 à la hauteur de la montée de Baronnie
- Rencontre avec le comité citoyen pour l'aménagement d'un nouveau lien entre le chemin de la Baronnie et la route 132 pour le transport lourd

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 53.

Le maire suppléant,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Marc-André Savaria

Me Marc Giard, OMA